

Fabienne BONDON
1 La Denaulais
35137 La Nouaye

Enquête publique portant sur la demande présentée par la Société
HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) en vue d'obtenir, au
titre des rubriques 4210-1.b et 4220-1 des Installations Classées
pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.), l'autorisation de
procéder à l'extension d'un dépôt d'artifices de divertissement.
Commune de Guichen
Ille et Vilaine

Ouverture de l'enquête prescrite par arrêté préfectoral du 22 novembre
2017

Enquête publique du lundi 18 décembre 2017 (14 heures) au vendredi 19
janvier 2018 (18 heures)

RAPPORT

(pages 2 à 8)

Avis du commissaire enquêteur
Conclusions
(document 2)

REÇU LE

15 FEV. 2018



PREFECTURE
D'ILLE-ET-VILAINE

RAPPORT

Désignation

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a demandé au Tribunal Administratif de Rennes la désignation d'un commissaire enquêteur pour l'ouverture d'une enquête publique relative à l'autorisation au titre des rubriques 4210-1.b et 4220-1 des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) de procéder à l'extension d'un dépôt d'artifices de divertissement présentée par la Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) à Guichen (35).

L'enquête m'a été proposée, J'ai accepté de l'assurer, elle m'a été notifiée le 15 septembre 2017.

Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique le 22 novembre 2017.

Information du public

Le public a été informé par :

- a) Insertions dans les journaux :

1^{er} avis

- o Ouest France des 25-26/11/2017
- o 7 jours les petites affiches des 1-2/12/2017

2^{ème} avis

- o Ouest France du 18/12/2017
- o 7 jours les petites affiches 23-24/12/2017

Les copies des journaux certifiées conformes sont jointes au dossier.

- b) Par affichages sur la commune de Guichen à partir du 01/12/2017
 - o à l'intérieur de la mairie de Guichen en format A3 blanc
 - o devant les locaux de H.T.P. en format A3 jaune.
 - o rue Joliot Curie au niveau de la société SDM
 - o rue Blaise Pascal au niveau du restaurant l'Auberge des landes
- c) Par affichage sur la commune de Lassy à partir du 27/11/2017 sur le panneau d'affichage de la mairie.
- d) Par affichage sur la commune de Goven à partir du 18/12/2017 sur le panneau d'affichage de la mairie.

- e) Par affichage sur la commune de Guignen à partir du 30/11/2017
 - o sur les panneaux d'affichage intérieur et extérieur de la mairie
 - o sur le site internet de la mairie
 - o sur le panneau lumineux

Les certificats d'affichage signés de Messieurs les Maires de Guichen, Goven, Guignen et Lassy sont joints au dossier.

- d) Par publications internet, les liens ont été mis en ligne le 29/11/2017
 - o sur le site de la préfecture.
 - o sur le site de la mairie de Guichen : rubrique actualités.

Le dossier complet était consultable en version papier à la mairie de Guichen pendant toute la durée de l'enquête, sur le site de la préfecture d'Ille et Vilaine et sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie de Guichen.

Objet de l'enquête

Cette enquête est liée à la demande d'extension des locaux de la Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) située sur la commune de Guichen (35).

Cette entreprise nécessite une autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).

C'est une enquête unique pour l'autorisation d'exploiter et l'autorisation d'extension de son dépôt d'artifices de divertissement.

La demande d'autorisation au titre des ICPE a été déposée le 13 décembre 2016, le dossier a été considéré incomplet par l'Unité Départementale 35 (Ministère de la transition écologique et solidaire, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne) qui a émis un rapport de non-recevabilité le 26 janvier 2017. Le dossier ayant été complété et redéposé à la Préfecture le 26 juin 2017 par la société HTP (Accusé de dépôt du 03/07/2017), l'UD 35 a émis un rapport de recevabilité le 26 juillet 2017.

C'est le dossier complété qui est présenté à l'enquête selon l'ancienne procédure d'autorisation compte tenu de la date de dépôt initial en préfecture du 13 décembre 2016.

La société HTP a été créée 2002 à Guichen. Son créateur et dirigeant Monsieur THEZE a commencé par la distribution, la commercialisation et la réalisation de spectacles pyrotechniques. En 2008 il a diversifié les activités de l'entreprise avec des illuminations et des pavoisements.

Aujourd'hui HTP présente ce dossier en vue de modifier l'autorisation d'exploiter datant du 22 octobre 2002 et d'agrandir son dépôt afin de répondre aux besoins liés à l'expansion de l'entreprise qui est devenue distributeur exclusif de grands groupes leader dans les activités de pyrotechnie et d'illuminations, RUGGIERI et BLACHERE. HTP compte à présent 6 salariés permanents et des dizaines de salariés occasionnels pendant la période estivale.

Les installations futures permettront d'augmenter la capacité de stockage, de mettre en place une activité pendant la période estivale de « mise en liaison / grappage » et de stocker avant traitement les déchets pyrotechniques (ratés de tir).

Composition du dossier

Le dossier mis à disposition du public à la mairie de Guichen était composé de :

- Registre d'enquête publique
- Arrêté Préfectoral du 22 novembre 2017
- Information de l'Autorité Environnementale du 11 novembre 2017
- Avis de l'Agence Régionale de Santé Bretagne du 3 octobre 2017
- Avis du Service d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine du 25 septembre 2017
- Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service Eau et Biodiversité du 10 octobre 2017.
- Réponse du 28 novembre 2017 faite par CAPYRO à la demande de la DDTM le 10/10/2017 concernant les modalités de gestion des eaux d'extinction d'un potentiel incendie.
- dossier présenté par la SARL HUBERT THEZE PYROTECHNIE est constitué de 7 livrets reliés :
 - Livret n°0 : Préambule
 - o Préambule
 - o Schéma de procédure
 - o Sigles et abréviations
 - Livret n°1 : Notice descriptive
 - o Présentation générale de la Société
 - o Présentation du site
 - o Nature et volumes des activités
 - o Description des aménagements
 - o Caractéristiques constructives des bâtiments pyrotechniques
 - o Procédés
 - o Utilités
 - o Fonctionnement de l'installation
 - o Cadre réglementaire
 - o Annexes et plans
 - Carte 1/25000 installation projetée
 - Carte 1/8000 abords de l'installation, rayon 300 mètres
 - Carte 1/200 abords de l'installation, rayon 35 mètres

- Livret n°2 : Étude de dangers
 - o Introduction exposant les particularités du dossier, les potentiels de danger, l'accidentologie, l'étude de réduction des potentiels de danger et l'analyse des risques.
 - o Présentation reprenant l'identité du pétitionnaire, la présentation de la Société, l'identification de la commune et la localisation.
 - o Description de l'environnement du site, des accès et de l'emprise, du site pyrotechnique, des activités des matières et produits mis en œuvre.
 - o Analyse des dangers pyrotechniques
 - o Analyse des risques pyrotechniques
 - o Analyse des effets domino
 - o Examen de la conformité du site aux prescriptions réglementaires
 - o Annexes et plans des zones d'effets
- Livret n°3 : Étude de d'impact
- Livret n°4 : Notice hygiène et sécurité exposant notamment la sécurité du personnel et l'organisation médicale
- Livret n°5 : résumé non technique de l'étude d'impact et de l'étude des dangers
- Document additionnel à l'étude des dangers, Étude Foudre

Le dossier est complété après l'enquête par les délibérations des conseils municipaux des communes de Guichen et Guignen.

- Guichen : avis favorable, délibération du 23/01/2018
- Guignen : avis favorable, délibération du 29/01/2018
- Lassy : avis réputé favorable, le conseil municipal n'a pas délibéré sur ce sujet dans le délai.
- Goven : avis réputé favorable, le conseil municipal n'a pas délibéré sur ce sujet dans le délai.

Déroulement chronologique de l'enquête

- Le 26/09/2017, j'ai rencontré à la Préfecture d'Ille et Vilaine à Rennes, Monsieur Serge FOURCADE de la Direction de la Coordination Interministérielle et de l'Action Départementale, bureau des installations classées. Il m'a exposé et remis le dossier.
- Le 13/11/2017, suite à la réception de l'avis de l'Autorité Environnementale daté du 11/11/2017, Monsieur Serge FOURCADE m'a contactée pour fixer les dates de l'enquête et des permanences.
- Le 17/11/2017 à 13h30, j'ai rencontré sur le site de HUBERT THEZE PYROTECHNIE, ZA La Lande Rose à Guichen, Monsieur THEZE, Président Directeur Général et Monsieur COUTANT, technico-commercial et formateur. J'ai visité le site et ils m'ont exposé les besoins d'extension.

- Le 17/11/2017, à 15h, je me suis rendue à la mairie de Guichen pour réserver un bureau pour les permanences.
- Le 11/12/2017, j'ai constaté l'information sur l'enquête sur le site de la mairie de Guichen et le celui de la Préfecture.
- Le 18/12/2017, je suis arrivée à 13h50 à la mairie de Guichen pour tenir la première permanence et j'ai apporté le dossier paraphé et le registre ouvert, coté et paraphé qui sera laissé à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.
J'ai constaté la mise à disposition d'un poste informatique pour consulter le dossier et l'affichage de l'enquête en format A3 blanc à l'intérieur de la mairie.
En quittant la permanence, j'ai constaté devant les locaux de H.T.P. l'affichage de l'enquête au format A3 jaune.
- Le 30/11/2017, j'ai constaté sur la porte de la mairie de Guichen un avis de fermeture exceptionnelle le samedi 6/1/2018 et une fermeture de la mairie les lundis, mardis, mercredis, vendredis à 17h30. Les 4 insertions dans la presse ont indiqué que la mairie était ouverte tous les samedis de 9h à 12 h et une fermeture à 17h au lieu de 18h les lundis, mardis, mercredis, vendredis pendant les congés de Noël.
- Le 05/01/2018, victime d'un accident vers 12H30, je n'ai pu assurer la troisième permanence prévue de 14h à 17h. Renseignements pris auprès de la mairie de Guichen personne ne s'est présenté durant cette permanence pour me rencontrer ou consulter le dossier.
- Le 22/01/2018, j'ai remis le PV de synthèse à Monsieur COUTANT sur le site de la société HTP à Guichen.
- Le 31/01/2018 j'ai reçu en recommandé avec AR, la réponse au PV de synthèse.

J'ai tenu dans les locaux de la mairie de Guichen, quatre permanences de trois heures au lieu des cinq initialement prévues :

- o lundi 18 décembre 2017 de 14h à 17h
- o samedi 30 décembre de 9h à 12h
- o vendredi 5 janvier 2018 de 14h à 17h, permanence non tenue.
- o mercredi 10 janvier 2018 de 14h à 17h
- o vendredi 19 janvier 2018 de 15h à 18h

Fréquentation et observations

Reprise du procès verbal de synthèse des observations remis à Monsieur COUTANT le 22/01/2018 sur le site de HTP, à Guichen.

Procès verbal de synthèse des observations

L'enquête s'est déroulée du lundi 18 décembre 2017 (14 heures) au vendredi 19 janvier 2018 (18 heures).

Aucune observation n'a été consignée dans le registre.

Je n'ai reçu aucun courrier, je n'ai rencontré aucune personne au cours des permanences.

1) Remarques et questionnement du commissaire enquêteur

Il est à noter l'absence de public, de courrier et de mention au registre au cours de cette enquête qui, selon moi, est liée au fait que l'entreprise existe depuis 2002, qu'elle bénéficie d'une bonne réputation, qu'elle est connue de la population locale et qu'aucun accident ou « fait divers » n'est à déplorer sur son site. L'extension prévue est de faible taille et est située dans l'emprise du terrain de la société.

Vous mentionnez comme principale cause externe de risque, la malveillance. Vous indiquez que l'accès à la zone sera réglementé et contrôlé par une télésurveillance de type APSAD P3, que le dépôt sera entouré d'une double clôture et qu'il sera fermé à clefs en dehors des heures ouvrables. Ces moyens que vous décrivez pour éviter les intrusions et les actes de malveillance sont-ils opérationnels ou sont-ils à installer et dans quels délais ?

Les moyens de protection et les procédures de sécurité sont-ils renforcés pendant la période de grande activité en période estivale ou sont-ils les mêmes toute l'année ?

En cas d'explosion, les bâtiments alentours peuvent-ils être endommagés, bris de vitres ou autres ?

Le plan de prévention auquel vous faites référence page 13 de la notice d'hygiène et sécurité pour notamment les entreprises prestataires extérieures est-il rédigé ? Ce document est-il le même que le Plan d'Opération Interne (POI) ?

2) Rappel des avis des Personnes Publiques Associées.

- Information de Autorité Environnementale du 11/11/2017 : aucune observation dans le délai imparti.
- Agence Régionale de Santé du 03/10/2017 : avis favorable.

- Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Ille et Vilaine du 25/09/2017 : avis favorable. Le SDIS souhaiterait être destinataire du Plan d'Opération Interne (POI).
- Direction départementale des Territoires et de la Mer, service Eau et Biodiversité, du 10/10/2017 : avis favorable au titre de l'urbanisme et avis favorable avec une réserve au titre de la Loi sur l'Eau. La réserve est une demande de précision des modalités de gestion des eaux d'extinction d'un potentiel incendie au sein de l'entreprise.

Pour cette réserve la réponse faite par CAPYRO le 28/11/2017 a été insérée dans le dossier mis à la disposition du public.

Clôture de l'enquête

Le 19/01/18, à 18h05, j'ai clos le registre et quitté la mairie de Guichen, dans laquelle se déroulaient les permanences.

Fait à La Nouaye, le 8/02/2018



Le commissaire enquêteur, Fabienne BONDON.

Ce rapport est composé de 8 pages

En annexe réponse de la société HTP au PV de synthèse

**Autorisation au titre des rubriques 4210-1.b et 4220-1 des Installations Classées pour la
Protection de l'Environnement (I.C.P.E.) de procéder à l'extension d'un dépôt d'artifices de
divertissement présentée par la Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE (H.T.P.) à GUICHEN (35).
E17000289/35**

Monsieur Hubert THEZE
Président Directeur Général
Société HUBERT THEZE PYROTECHNIE
ZA La Lande Rose
8 rue Blaise Pascal
35580 Guichen

Fait à Guichen, le 30 janvier 2018

Fabienne BONDON
Commissaire-Enquêteur
1 La Denaulais
35137 La Nouaye

Objet : Réponses aux remarques et questionnement du Commissaire Enquêteur

Madame,

Nous faisons suite à votre courrier du 22 janvier 2018 concernant le procès verbal de synthèse des observations issues de l'enquête publique.

Dans le cadre de son extension de dépôt de stockage, l'installation de la nouvelle structure se fait dans l'enceinte pyrotechnique existante donc les clôtures sont déjà installées. Concernant la télésurveillance, la nouvelle installation sera reliée au système existant dès que celle-ci sera fonctionnelle.

Les moyens de protection et les procédures restent les mêmes toute l'année. Ils seront revus de façon périodique pour s'assurer du maintien de leur pertinence au fur et à mesure du développement de l'activité.

Conformément aux zones d'effet présentées dans l'étude de danger, les zones d'effet sont contenues dans l'enceinte pyrotechnique ou dans l'enceinte du site. En cas de réalisation du risque, les bâtiments alentours ne devraient pas subir de dommage.

Le plan de prévention pour les entreprises extérieures est rédigé. Il correspond au Plan d'Organisation Interne (POI). Ce dernier sera transmis au SDIS comme préconisé sur le PV du 22/01/18.

Nous restons disponibles pour tout élément que vous jugerez nécessaire de porter à votre connaissance.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Hubert Thézé

